



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye · Tél. 39 23 44 · Télégr. Intercourt, LaHaye

communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 69/3

Le 3 mars 1969

Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited
(Belgique c. Espagne)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Les audiences publiques dans l'affaire de la Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited (deuxième requête : 1962), s'ouvriront au palais de la Paix, à La Haye, le mardi 15 avril 1969 à 10 heures.

Cette affaire, introduite par la Belgique contre l'Espagne, a pour objet la réparation du préjudice qui aurait été causé par le comportement de divers organes de l'Etat espagnol à des ressortissants belges actionnaires de la Société canadienne Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited. Une première affaire, portée devant la Cour en 1958, avait été rayée du rôle en 1961 par suite du désistement de la Belgique. Une nouvelle requête a été soumise à la Cour en juin 1962. Le Gouvernement espagnol ayant soulevé quatre exceptions préliminaires, la Cour a, par arrêt du 24 juillet 1964, rejeté deux de ces exceptions et joint les deux autres au fond. L'une des exceptions jointes au fond a trait à la nationalité de la société Barcelona Traction et à la nature des intérêts belges dans ladite société, tandis que la seconde vise le non-épuisement des voies de recours internes. Après le prononcé de l'arrêt, la procédure écrite a repris sur les exceptions jointes au fond et sur le fond. Les deux Parties ayant demandé et obtenu plusieurs prorogations de délai, la dernière des pièces de procédure écrite a été déposée le 1^{er} juillet 1968. Le dossier compte au total plus de 12 000 pages imprimées.

Un communiqué plus détaillé sera publié peu avant le début des audiences.